



Déclaration de performance

N° DoP-FBR-007

1. Code d'identification unique du produit type : FIBEROOF
2. Numéro de type, lot ou série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du RPC EU 305/2011 : Voir le n° de série indiqué sur les produits
3. Usage(s) prévu(s) du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Plaques profilées en fibres-ciment et accessoires pour toiture, revêtement extérieur pour murs et plafonds.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 §5 dudit règlement : SEDPA France – 6 rue du Tilleul – BP 9 – 59840 PERENCHIES – France  
Tél. +33.3.20.00.99.00 – Fax : +33.3.20.00.99.29 – [www.sedpa.com](http://www.sedpa.com) / [contact@sedpa.com](mailto:contact@sedpa.com)
5. Les cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 dudit règlement : N/A
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances de produit de construction, conformément à l'annexe V dudit règlement : System 3
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**Norme harmonisée** : EN 494 :2012

**Nom et n° de l'organisme notifié** : NB 1526, TÜV Eesti OÜ

8. **Performances déclarées**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance mécanique	3500N/m (Class 2 Category C)	<b>EN 494 :2012</b>
Résistance au choc	Pass	
Résistance à un incendie extérieur	B-roof (t2)	<b>TS ENV 1187</b>
Réaction au feu	A1	<b>TS EN 1182</b>
Imperméabilité à l'eau	Pass	<b>EN 494 :2012</b>
Durabilité – Eau chaude	Pass	
Durabilité – Immersion/séchage	Pass	
Durabilité – Gel/dégel	Pass	
Durabilité – Chaleur/pluie	Pass	
Emission de substances dangereuses	NPD Type NT	

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences techniques remplies par le produit : .....

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant en son nom par :

Lionel DEWAVRIN – Président Directeur Général

A Pérenchies, le 1<sup>er</sup> août 2018